

Questions au Feuilleton

2. Combien d'inspecteurs le gouvernement emploie-t-il pour l'inspection des balances?

3. Au cours de chacune des trois dernières années, combien le gouvernement a-t-il dépensé pour l'inspection des balances?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Nombre d'appareils de mesure et de pesage vérifiés par les inspecteurs de la Consommation et des Corporations au cours des trois dernières années: 1971, 324,726; 1972, 301,503; 1973, 291,606*.

2. Le ministère de la Consommation et des Corporations compte 168 inspecteurs des poids et mesures.

3. Dépenses du service Poids et Mesures au cours des trois dernières années financières: 1970-1971, \$2,155,303; 1971-1972, \$2,359,578; 1972-1973, \$2,758,786.

*La diminution d'une année à l'autre du nombre d'inspections traduit les efforts du Ministère en vue de concentrer son activité d'inspection sur les appareils les plus courants ou ayant une grande importance sur le plan commercial, dans le but d'assurer dans la mesure du possible l'équité sur le marché. La construction des appareils les plus courants fait souvent l'objet de changements techniques. Ces modifications ont donné lieu à la cellule à charge électronique, aux imprimés, etc. qui augmentent considérablement le temps requis par inspection, ce qui entraîne nécessairement une diminution du nombre d'appareils inspectés par les mêmes effectifs.

DÉFENSE NATIONALE—LA RÉVISION DES POLITIQUES EN
MATIÈRE DE FORCES TERRESTRES

Question n° 484—**M. Howie:**

Quand le ministère de la Défense nationale terminera-t-il son étude sur la révision des politiques en matière des forces terrestres et a) qui est chargé de cette étude, b) quelles sont les limites de cette étude, c) y a-t-il d'autres personnes de l'extérieur du ministère de la Défense nationale qui soient intéressées de près ou de loin à cette étude et, dans l'affirmative, qui?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): L'étude sur la révision des politiques en matière de forces terrestres menée présentement par le ministère de la Défense nationale sera terminée sous peu. a) L'étude est faite par le personnel civil et militaire de la Défense nationale. Au cours des recherches nous avons, en fonction des besoins, demandé aide et conseil aux services du ministère des Affaires extérieures et à ceux du Conseil du Trésor. b) Les renseignements portant sur la nature de cette étude sont classifiés. Cependant je puis vous dire qu'elle a pour but de déterminer, parmi les objectifs de défense qui font l'objet d'un examen général dans le livre blanc «La Défense dans les années 70», les objectifs spécifiques concernant le développement futur des forces terrestres et de leur aviation d'appui tactique et de déterminer, en outre, quels seront les meilleurs moyens d'atteindre notre but. c) Il n'y a eu aucune participation de la part de services non gouvernementaux.

LES APPROVISIONNEMENTS D'ENGRAIS CHIMIQUES

Question n° 572—**M. O'Sullivan:**

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il procédé à une étude sur la disponibilité d'approvisionnement en engrais à base d'azote durant l'année présente?

2. L'approvisionnement de ces engrais est-il déficitaire dans le cas des cultivateurs de l'Ontario et, en particulier, de ceux du Sud de l'Ontario?

3. Le ministère sait-il si le Canada exporte encore de ces engrais?

[M. Dick.]

4. Le ministère de l'Agriculture a-t-il procédé à des études concernant le nombre d'engrais à base d'azote et, dans l'affirmative, quels sont les résultats de ces études?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Oui.

2. La demande pour des engrais, y compris ceux contenant de l'azote, est plus grande qu'au cours des années précédentes. La production et le transport sont talonnés pour répondre à la demande, ce qui constitue un renversement de la situation des années précédentes. Nous ne saurons qu'une fois les semailles terminées si les disponibilités ont été suffisantes pour répondre aux besoins réels.

3. Le volume des exportations vers les marchés traditionnels a diminué d'une part et les importations se poursuivent d'autre part.

4. Les approvisionnements et la distribution des engrais sont continuellement surveillés, par exemple, en ce qui a trait à la source, au type et à leur composition. Ainsi, au cours des dernières années, on a eu tendance à employer davantage des engrais à haute teneur en azote comme l'ammoniaque anhydre et les solutions d'azote.

L'ALLOCATION MENSUELLE AU NIVEAU POST-SECONDAIRE
DES ÉTUDIANTS INDIENS

Question n° 614—**Mlle MacDonald (Kingston et les Îles):**

1. Quelle est l'allocation mensuelle au niveau post-secondaire des étudiants Indiens qui reçoivent des fonds du a) ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, b) ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

2. Combien chaque ministère alloue-t-il à ces étudiants pour leurs dépendants?

3. Ces allocations sont-elles d'un montant égal à celles qui sont accordées aux Métis et aux Indiens non inscrits par les gouvernements provinciaux?

4. Quand les allocations fédérales aux Indiens assujettis aux traités des Indiens inscrits seront-elles augmentées en vue d'égaliser les montants payés par les gouvernements provinciaux?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui regarde le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la réponse est la suivante: 1. a) Sans personne à charge—pour tout le Canada, \$238.00 par mois; avec 1 personne à charge (sauf pour la région des Maritimes), \$294.61 par mois; région des Maritimes, \$277.33 par mois; avec 2 personnes à charge (sauf pour la région des Maritimes), \$342.33 par mois; région des Maritimes, \$312.00 par mois; avec 3 personnes à charge (sauf pour la région des Maritimes), \$381.33 par mois; région des Maritimes, \$342.33 par mois; avec 4 personnes à charge ou plus (sauf pour la région des Maritimes), \$411.66 par mois; région des Maritimes, \$381.33 par mois.

2. Voir la réponse à 1a) ci-dessus.

3. Il y a de grandes différences entre les montants des allocations accordées par les diverses provinces, mais, d'une manière générale, les allocations provinciales sont inférieures aux allocations fédérales. Par contre, dans une certaine province, on accorde aux nouveaux diplômés un équivalent de rémunération dont le montant est supérieur aux allocations versées par le Ministère.

4. Les barèmes des allocations professionnelles aux adultes sont révisés chaque année, en juillet.

Pour ce qui est du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, la réponse est la suivante:

1. b) Néant.